



Pension alimentaire suite à revalorisation

Par **lauallu**, le **15/11/2012 à 11:05**

Bonjour,

Divorcée en 2005, la pension alimentaire pour mes 3 enfants était de 200 euros par enfant soit 600 euros.. Après chaque augmentation au 1er janvier de chaque année, celle-ci était passée à 650 euros jusqu'en septembre 2010.

En novembre 2010, après une demande d'augmentation de pension alimentaire auprès du JAF, celui m'a octroyée 225 euros par enfants soit 675 euros !! Depuis cette date mon ex mari ne me verse que les 675 euros décidés par le JAF mais ne tiens pas compte des 50 euros d'augmentation de 2005 à 2010 !! Je pensais que mon ex mari devait me payer 675 euros + les 50 euros des années d'augmentations légales soit 725 euros ! Pouvez-vous me dire si je suis en droit de réclamer ces 50 euros par mois non versés depuis novembre 2010 ou si mon ex mari est dans son droit de ne pas me les avoir versés..

Je vous remercie de votre réponse ! Cordialement Lauallu